



Thervay



Bulletin Municipal

Année 2021

La lettre du Maire

Avec un peu de retard, je souhaite à tous les habitants et à leurs proches, une nouvelle année avec du bonheur, la santé et la réussite dans vos projets. J'ai aussi une pensée pour toutes les familles qui ont dû affronter des événements difficiles liés à la crise sanitaire, tels que la maladie ou l'isolement. J'espère très sincèrement que cette nouvelle année sera plus heureuse. L'année 2021 que nous venons de quitter a vu la réalisation des travaux listés dans les pages ci-après, ainsi que l'avancée de trois dossiers que je souhaite aborder avec vous.

- Le premier dossier concerne le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), que notre communauté de communes Jura-Nord instruit. Ce nouveau document d'urbanisme viendra se substituer à la carte communale actuelle mise en place en 2012. Vous trouverez toutes les informations nécessaires concernant ce nouveau document sur notre site internet dans la rubrique « urbanisme ». La mise en place de ce nouveau règlement est prévue pour fin juin 2022. N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions sur ce sujet.
- Le deuxième dossier concerne la mission de diagnostic de nos bâtiments publics, logements et espaces publics que nous avons confiée au Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) du Jura. Il s'agit d'un programme avec des enjeux importants pour le village. Ainsi, nous avons tenu à consacrer une large part de ce bulletin municipal à la présentation de ce travail de qualité réalisé par Mme Françoise Vichard que je remercie pour son implication pour notre dossier. Aujourd'hui, nous souhaitons partager avec vous ces réflexions et je vous donne rendez-vous le **12 mars à la salle des fêtes** pour une réunion destinée à l'ensemble des habitants de la commune.
- Le troisième dossier concerne la mise en place de la fibre optique pour l'accès à Internet. Le Conseil Départemental a mis en place une délégation de service public qu'il a attribuée à la société Altitude Infrastructure. Cette société a créé une structure spécifique pour le département du Jura, appelée PRISME. Concrètement, pour la commune, la mise en place du réseau de fibre optique sera terminée ce printemps. Une fois le chantier achevé, nous vous informerons, en collaboration avec la société PRISME, sur les démarches nécessaires à effectuer auprès de votre fournisseur d'accès à internet, pour bénéficier de ce service.

En ce début d'année, je souhaiterais également évoquer la vie associative du village en souhaitant qu'elle puisse reprendre pleinement. J'en profite pour remercier les jeunes adultes de notre commune qui ont eu le courage de relancer la tradition de la pose de notre saint patron sur l'ensemble de nos habitations. Nous espérons apporter notre soutien à l'organisation de plus d'événements festifs en 2022 et nous comptons sur vos idées, votre mobilisation et votre participation !

Enfin, il est important de saluer le très bon travail de notre personnel communal. Notre secrétaire de mairie, Mme Marie-Anne Lambert ; notre agent d'entretien, Mme Geneviève Champonnois, ainsi que notre cantonnier, Mr Julien Garçon, qui effectuent un travail de grande qualité, avec courtoisie et dévouement. Leur savoir-faire et leur disponibilité sont une grande force pour notre commune.

Merci à toute l'équipe municipale et à tous ceux qui ont contribué à la rédaction de ce bulletin municipal.

N'oubliez pas de vous tenir informés à l'aide de l'application mobile « Panneau Pocket » et de notre site internet

www.thervay.fr

Bien à vous, Stéphane Ecarnot



Table des matières

Bilan simplifié du budget 2021 :.....	3
Bilan travaux réalisés en 2021 et planifiés en 2022 :	4
État civil :	6
Analyse architecturale et fonctionnelle des bâtiments publics du cœur de village, et des espaces publics.....	7
Quel sont les enjeux ?	7
Les bâtiments ou locaux communaux vacants.....	9
Les salles communales	17
Les espaces publics.....	18
Communauté de communes Jura-Nord vous informe.....	22
Présentation de nos partenaires	23
Notre Centre de Secours :	23
Présentation Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO)	24
Notre relais assistantes maternelles.	25
Nos associations	26
Comité des fêtes.....	26
Atelier créatif et décoration	27
Brochet de l'Ognon	28
Les conscrits sont de retour en cette année 2021	29
Informations pratiques.....	30
Démarches d'urbanisme en ligne 🏠	30
Service d'encaissement des titres payables par Internet	30
Précautions d'emploi.....	31
Élections 2022,	31



Bilan simplifié du budget 2021 :

Bilan des dépenses de fonctionnement 2021 :

montant total 193 076 €

Charges à caractère général	72 419 €
Charges de personnel	62 528 €
Dépenses compétences transférées à Jura Nord (école, haut débit, pompiers, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)	25 844 €
Indemnités élus	20 864 €
Subventions + autres contributions	7 269 €
Charges financières (intérêt emprunt)	1 500 €
Opérations d'ordre (dotation aux amortissements)	1 955 €
Divers	700 €

Bilan des recettes de fonctionnement 2021 :

montant total 274 122 €

Ressources fiscales	158 560 €
Dotations, subventions	44 354 €
Ventes de bois*	2 620 €
Loyers logements, location salle	42 626 €
Rémunération agence postale	14 136 €
Autres produits	11 825 €

* La vente de bois s'élève à un montant exceptionnellement faible cette année (conditions climatiques, retard dans la vente...)

Zoom sur les charges à caractère général 2021 : montant total 86 738 €

Réparations diverses des bâtiments	4 504 €
Entretien bois + gardiennage + contrat de prestation ONF	4 391 €
Maintenance (chaufferie + informatique +...)	7 531 €
Assurances	6 149 €
Fêtes et cérémonies	1 751 €
Téléphonie, abonnement internet	1 090 €
Prestation d'assistance à l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations de travaux)	6 633 €
Taxes foncières	7 124 €
Autres charges diverses	33 246 €

Le résultat de l'exercice 2021 est positif, avec un bénéfice net de 81 046 €



Bilan travaux réalisés en 2021 et planifiés en 2022 :

Actions	État d'avancement
Effectué en 2021	
Aménagement bureau secrétariat de la Mairie	Terminé
Rénovation de la salle des fêtes - Aménagement toilette PMR - VMC - Peinture - Éclairage intérieur et extérieur - Compteur à gaz - Ravalement de façade sur les côtés et à l'arrière de la salle des fêtes	Reste de ravalement de façade
Réparation mur de l'ancienne épicerie	Terminé
Mise en place d'un nouvel arrêt de bus route de Dijon (travaux réalisés par la communauté de commune Jura Nord)	Terminé
Changement sol d'un appartement des marronniers et place de la mairie	Terminé
Mise en place d'une barrière pour l'accès au bois des Vernets	Terminé
Mise en place d'un éclairage public à Balançon et rue du Revet à la suite des nouvelles constructions	Terminé
Mise en place d'une extension de 4 columbariums au cimetière	Terminé
Rénovation de l'escalier extérieur de l'appartement 4 place des cygnes (travaux réalisés par Julien)	Terminé
Ajout de décorations lumineuses de Noël (travaux réalisés par Julien)	Terminé
Réfection de la structure du pont de la Chintre	Terminé
Réalisation d'un audit énergétique du parc locatif de la commune	Diagnostic réalisé le 17 novembre 2021
Mise en place de bancs public	Reste 4 bancs à mettre en place



Planifiés en 2022

Vente du bâtiment épicerie

Déploiement fibre optique (FTTH)

Nettoyage du bassin de rétention (aménagement LGV) à la Chintre

Réparation mur des marronniers suite accident

Aménagement piéton entre la rue des carrières et la route de Dijon

Sécurisation du cheminement piéton au niveau du virage de Balançon (proche carrefour Bresilley)

Travaux de stabilisation du chemin du Val Saint Jean

Changement des panneaux de signalisation de la commune vétuste + évolution de la signalisation (miroirs routiers, stationnement place de la mairie, ...)

Mise en place de dispositif anti pigeons sur le bâtiment de la mairie

Analyse architecturale et fonctionnelle des bâtiments publics du cœur de village, y compris relevés sommaires (le premier étage de la mairie, la salle du club, le « musée », l'ancienne cure, le « théâtre », les ateliers municipaux situés au rez-de-chaussée de 2 bâtiments, l'ancienne poste et l'ancienne épicerie).

et

- Hypothèses de restructuration de ces bâtiments.

- Analyse urbanistique et paysagère des espaces publics du cœur de village.

et

- Hypothèses de requalification des espaces publics du cœur de village (place des Cygnes et abords de la salle des fêtes) en prévoyant des espaces de jeux pour les enfants et pour les adolescents.

Acquisition et mise en place des services techniques dans le bâtiment SIE route de Dijon

Réparation mur du cimetière

Reprises foncières des aménagements de la LGV entre la SNCF et la commune

État civil :



Naissances :

- 29 avril 2021 : Marylou CHANCENOTTE MAHAMDI fille de Ludovic CHANCENOTTE et Maryline MAHAMDI.
- 5 juillet 2021 : Lincoln DREYER fils de Christian DREYER et Laurène BEYL



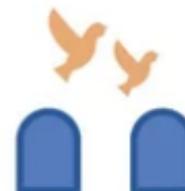
Mariage :

- 10 juillet 2021 : Christelle BEURIER et Frédéric BOUCARD
- 18 décembre 2021 : Frédérique MALAPLATE et Bruno BERTOLI



Décès :

- 20 janvier 2021 : Maurice HERIOT décédé à Dole
- 14 février 2021 : Lucienne ETIEVANT décédée à Pesmes
- 23 octobre 2021 : Georges GAUTHIER décédé à Luzu
- 29 novembre 2021 : Jean-Claude GRAVIER décédé à Besançon
- 30 décembre 2021 : Micheline MARECHAL décédée à Dijon





Analyse architecturale et fonctionnelle des bâtiments publics du cœur de village, et des espaces publics

La commune de Thervay a confié au CAUE du Jura une mission de diagnostic de ses bâtiments publics, ses logements et ses espaces publics (analyse architecturale et fonctionnelle des bâtiments publics) y compris relevés sommaires et analyse urbanistique et paysagère des espaces publics du cœur de village), pour proposer des hypothèses de restructuration de certains bâtiments et de requalification des espaces publics.

L'étude a été rendue et présentée au conseil municipal et vous sera présentée dans son intégralité lors d'une réunion participative en mairie **le samedi matin 12 mars à 10 heures à la salle des fêtes.**

Le conseil municipal souhaite recueillir l'avis des habitants lors de de cette réunion.

Pour cela, vous sont présentés dans ce bulletin les enjeux et les questions qui se sont posées lors du diagnostic. Les hypothèses proposées par l'architecte du CAUE du Jura sont évoquées et vous seront présentées plus précisément le 12 mars prochain. Les coûts ne sont pas encore estimés (budgets des travaux et subventions possibles).

Il s'agit dans un premier temps de recueillir des avis et des envies et de vous faire partager la réflexion en cours.

Quel sont les enjeux ?

1- Les enjeux prioritaires incontournables :

- L'isolation de certains logements communaux vétustes

Certains logements communaux sont très mal isolés et nécessitent des travaux à court terme :

Un audit énergétique sur les 7 logements communaux a été réalisé par la société Dupaquier (dossier subventionné par la Région).

- La réfection de la toiture de l'église et celle de l'ancienne cure

Un diagnostic technique de la charpente et couverture des deux édifices doit être lancé rapidement afin de pouvoir faire établir des devis de réfection de ces toitures et de la zinguerie.

2- Le devenir des bâtiments ou locaux communaux vacants :

La commune possède beaucoup de bâtiments communaux dont certains sont vacants. Ils sont soit en mauvais état comme l'ancienne cure, soit en bon état, comme le bâtiment des Marronniers.

Il s'agit de présenter des hypothèses d'aménagement, mais également de décider s'il faut conserver ou vendre certains bâtiments.

3- Les salles communales

La commune dispose de plusieurs salles communales. Quelles sont leurs utilisations actuelles respectives ? Quels sont les besoins ?

4- Les espaces publics

La place des Cygnes, le jardin de la rue Basse et le carrefour des deux salles communales, les terrains communaux sur l'arrière de la mairie et de l'ancienne cure qui descendent jusqu'au Gravelon.

Mis à part le petit jardin situé rue Basse au-dessus de la salle voutée, l'espace public à Thervay est entièrement dédié à la voiture.

Comment mieux gérer la cohabitation voitures - piétons et le stationnement ?

Peut-on créer une vraie place au centre bourg, des espaces jeux pour les enfants, renforcer les plantations et les espaces verts ?



Les propriétés communales de Thervay

Les terrains et chemins communaux : en vert clair sur la vue satellite.

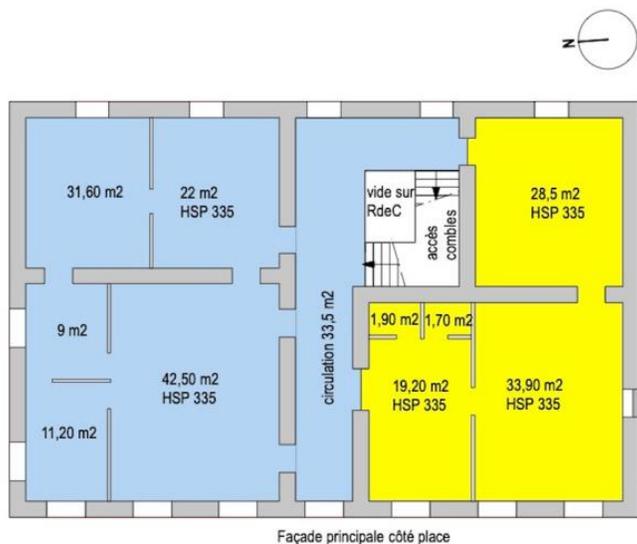
Les bâtiments communaux : en rouge sur la vue satellite.

Les locaux vacants du 1er étage de la mairie (1), le "musée"(1bis), l'ancien bûcher(1ter), les logements existants des 4 et 6 place des Cygnes et la salle du club (2), l'ancienne cure (3), l'ancien théâtre (4), le bâtiment des ateliers communaux (5), l'ancienne épicerie et son logement (6), l'ancienne poste et son logement (7), les locaux vacants du bâtiment Les Marronniers (8), l'ancienne ferme du SIE (9), la salle des fêtes (10) et la salle voutée (11).



Les bâtiments ou locaux communaux vacants

A- Locaux vacants au 1^{er} étage de la Mairie (surface d'environ 234 m²)



- Jaune : ancien logement sans confort T1 (environ 85 m²)
- Bleu : locaux de l'ancienne mairie (environ 116 m²), circulation (environ 33 m²) et escalier d'accès aux combles

DESCRIPTION SOMMAIRE

- Grande hauteur sous plafond 3,35 m, grandes pièces (de 28 à 63 m²), bon état du bâtiment mais rénovation complète nécessaire de l'étage, bonne orientation avec de grandes ouvertures principalement Est et Ouest.
- Accès existant indépendant de la mairie.

CONTRAINTES

- Il n'est pas envisageable de créer de nouvelles ouvertures sur ce bâtiment classique de la fin du XIX^{ème} présentant deux façades (Ouest et Est) symétriques, sauf réouvrir l'ancienne fenêtre existante sur la façade Sud : l'aménagement de logements est donc assez contraignant à double titre, les ouvertures existantes et les proportions du bâtiment.



AMÉNAGEMENTS POSSIBLES ?

- Un logement dans les locaux de l'ancienne mairie (car il y a un plus grand nombre de fenêtres).
- Un 2^{ème} logement ou des locaux pour les associations dans l'ancien logement (activités diverses, coutures, ateliers créatifs,...).

B- Derrière la Mairie : 1 bis - Le « Musée » et 1 ter - L'ancien bûcher

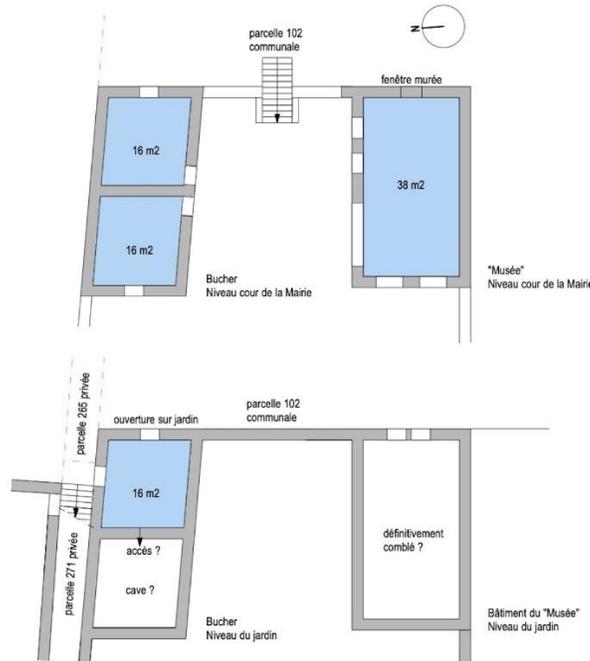
DESCRIPTION SOMMAIRE

L'ANCIEN BUCHER

- Au niveau de la cour : 2 pièces d'environ 16 m²
- Au niveau de la cour : 2 pièces d'environ 16 m²
- Au niveau du jardin : une (ou 2 pièces ?), l'accès latéral par la porte donne sur un traie privé (parcelle n°271).
- Le bâtiment est en mauvais état, mais mériterait d'être entretenu, a minima pour ne pas se détériorer (pannes qui affleurent sur le pignon, fissures, enduit...).

AMÉNAGEMENT POSSIBLE ?

- Utilisation pourrait être mutualisée pour les logements communaux : bûcher, local à vélos, chaufferie...



DESCRIPTION SOMMAIRE

LE « MUSÉE »

- Au niveau de la cour : une grande pièce de 38 m² a été aménagée avec de grandes ouvertures (toiture, dalle, enduits ont été refaits).
- Au niveau du jardin, le rez-de-chaussée a été comblé, mais les deux ouvertures n'ont pas été murées.
- L'appellation « musée » provient de la présentation d'un ancien véhicule de pompier (XIX^{ème} siècle) et de la maquette d'un moulin (réalisée à l'issue des fouilles archéologiques sur le tracé de la ligne TGV qui ont mis en évidence 2 moulins hydrauliques des VIII^{-ème} et XII^{-ème} siècles).

AMÉNAGEMENT POSSIBLE ?

- Le « musée » : conserver ce lieu pour une exposition permanente sur la mémoire du village (les installations de meunerie du Moyen-Âge, l'ancienne tuilerie-briqueterie, l'église et la fontaine des Cygnes : histoire et classement, l'incendie de 1940, l'évolution de la vie au village...).



C- La salle du club et les caves au 6 place des Cygnes

DESCRIPTION SOMMAIRE

La salle du club

Cette salle (d'environ 63 m²), située au rez-de-chaussée du 6 place des Cygnes, est difficile à chauffer et reste peu utilisée. Elle offre de belles ouvertures sur le jardin et les lointains vers l'Est.

AMÉNAGEMENT POSSIBLE ?

Ce local très agréable mérite d'être aménagé en logement. Cela permettrait d'avoir l'ensemble des 2 bâtiments dédiés aux logements.

Un logement T2 accessible aux PMR serait pertinent face à la demande.

DESCRIPTION SOMMAIRE

Les caves

Ces deux caves ne sont pas en lien avec les appartements, elles ont un accès indépendant avec un passage sous le bâtiment qui met en lien la cour et le jardin.

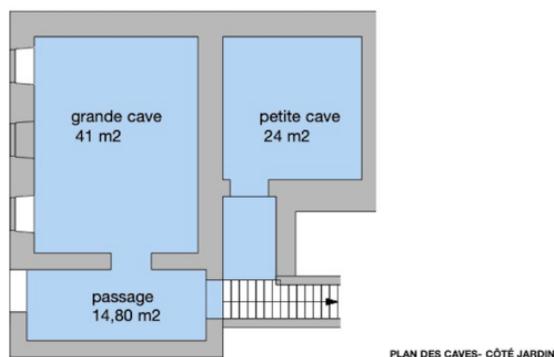
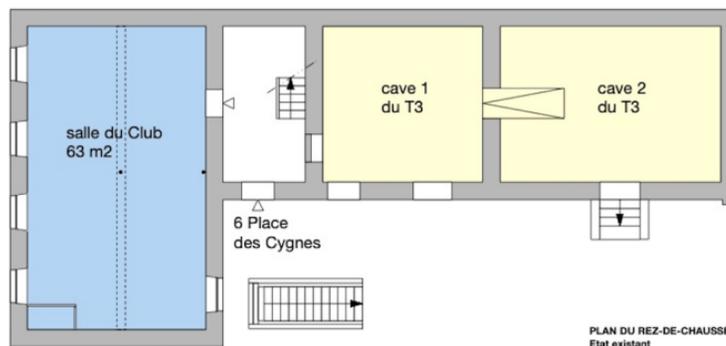
- L'accès au jardin doit être étudié de manière globale, 3 accès seraient possibles, à condition d'être rénovés :

Le trape, l'escalier centrale entre le musée et l'ancien bûcher et le passage sous l'ancienne salle du club).

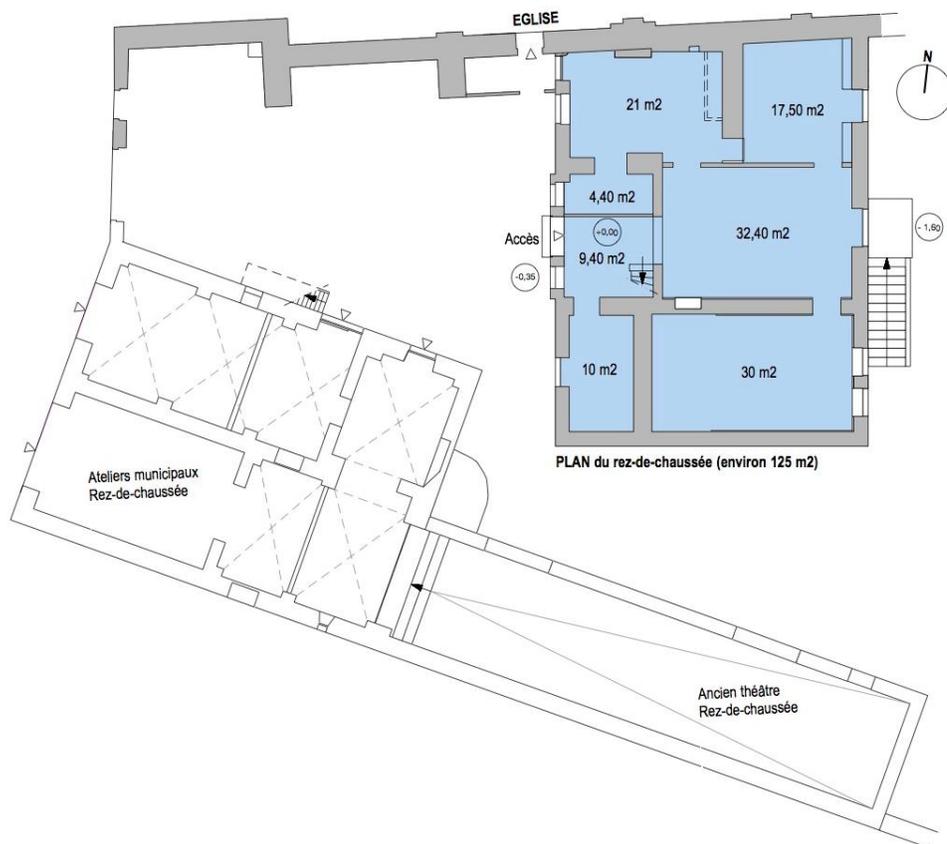
UTILISATION POSSIBLE ?

- La grande cave (environ 41 m²) pourrait être utilisée avec le jardin (lieu abrité, ouvertures possibles...)

- La petite cave (environ 24 m²) pourrait devenir un lieu de stockage ou une chaufferie.



D- L'ancienne cure (235 m²)



DESCRIPTION SOMMAIRE

Le bâtiment est adossé à l'église : son mur Nord est celui de l'église et sa toiture est imbriquée dans celle de l'église.

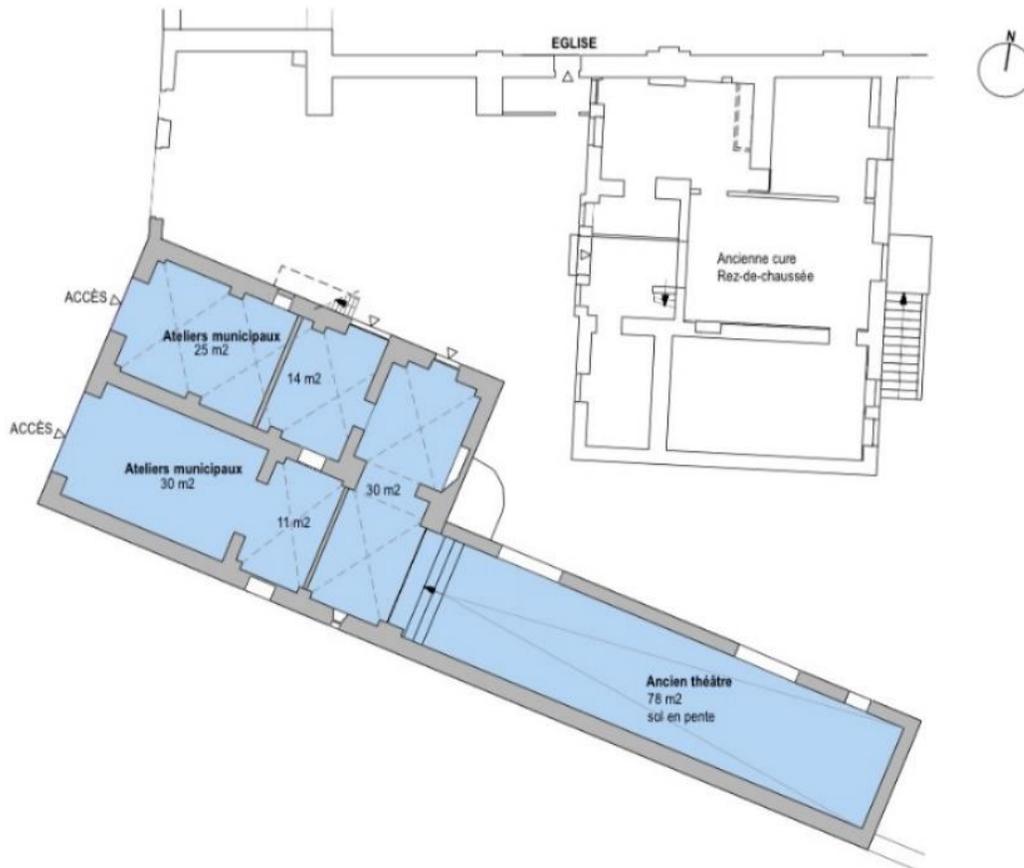
La façade Est s'ouvre sur une grande parcelle (n°88 d'environ 2 000 m²) donnant sur le Gravelon en contrebas.

État du bâtiment : vétuste, non aménagé.

PROJET D'AMÉNAGEMENT

La proposition de la communauté de communes Jura Nord d'installer une micro-crèche à Thervay offre une opportunité indéniable pour le devenir de ce bâtiment. La commune va lancer un diagnostic technique de la toiture, des planchers et de la structure. Elle s'engage à remettre en état la toiture. La micro-crèche sera aménagée sur les deux niveaux avec la possibilité d'aménager également un petit logement à l'étage pour la communauté de communes.

E- L'ancien théâtre et le bâtiment des ateliers municipaux



L'ancien théâtre



DESCRIPTION SOMMAIRE

- Salle de 78 m² en rez-de-chaussée servant de stockage
- Salle étroite, tout en longueur avec un sol en pente.
- Mauvais état général (toiture, menuiseries extérieures, maçonnerie)

PROPOSITION ?

- Démolition du bâtiment (récupérer les pierres pour réaliser des murets...) et conservation du mur mitoyen avec le traje.
- Possibilité de construire un préau pour la micro crèche ou une terrasse ouvrant sur le jardin pour la salle commune-café.



Le bâtiment des ateliers municipaux



DESCRIPTION SOMMAIRE

Rez-de-chaussée : environ 110 m²

- Sur la place : des salles voutées et une salle haute sous plafond utilisées comme espace de stockage des ateliers municipaux et de garage pour le tracteur avec dallage béton (environ 66 m²).
- Sur l'arrière : salles voutées arrière (mauvais état général) et différence de niveau (environ 44 m²).
- Étage : environ 130 m²
- Combles non aménagés avec escalier d'accès extérieur.
- Le mur existant d'accès à la cour : il provient de l'existence d'un bâtiment plus grand à l'origine avec une porte de grange supplémentaire (voir le plan du cadastre de 1824).

F- L'ancienne épicerie

Proposition approuvée en conseil municipal et actée : vente de l'ancienne épicerie

- Ancienne épicerie (environ 100 m²) et son logement T3.
- Bâtiment morcelé en plusieurs bâtiments mitoyens, seuls apports de lumière sur la façade principale rue de l'Aigeotte et sur la petite cour arrière. Pas de terrain.
- Trop de travaux nécessaires pour améliorer le confort du logement et créer d'autres logements ou ateliers
- Investissement disproportionné par rapport à la qualité du bâtiment.

AMÉNAGEMENTS POSSIBLES ?

Saisir l'opportunité de pouvoir utiliser un bâtiment très bien situé en cœur de village, sur la place des Cygnes, à côté de l'église et de la future micro-crèche, proche de la mairie pour offrir aux habitants de Thervay un lieu de rencontre et de services.

Il y a beaucoup de possibilités pour ce lieu : nécessité d'étudier et de visiter des lieux de ce type, et de réfléchir aux différentes solutions possibles. Étudier les coûts d'investissement et le coût de fonctionnement.

- Création d'une salle communale pour les personnes âgées et avec la proximité de la micro-crèche favoriser les échanges intergénérationnels ;
- Création d'un commerce de proximité : produits du terroir, produits locaux et épicerie de première nécessité.
- Création d'un point multiservices (PMS) qui pourrait accueillir une activité principale (alimentation et/ou café) et en proposant en plus divers services (journaux, gaz, tabac, dépannage, retrait d'espèce, accès internet, poste informatique, dépôt de livres de la médiathèque...).
- Ce lieu (tout ou partie) pourrait être autogéré par les habitants avec une part de financements communaux.
- Les sanitaires pourraient être accessibles lors des célébrations à l'église.

...

UTILISATION POSSIBLE DES ESPACES VERTS AUTOUR DE L'ANCIENNE CURE ET DU « THÉÂTRE » ?

La grande parcelle n°88 (environ 2 000 m²) en contrebas de l'ancienne cure, donne sur le Gravelon et communique avec la parcelle 102 par un sentier le long du Gravelon.

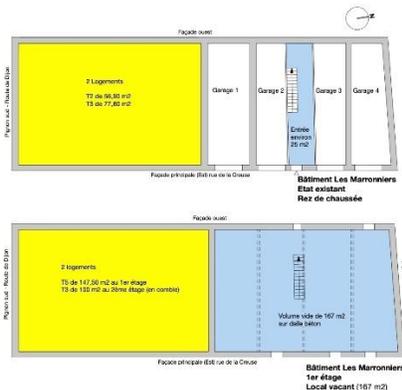
Les espaces entre l'église et les bâtiments peuvent devenir des espaces publics dédiés aux bâtiments d'accueil du public et des enfants.

G- L'ancienne poste



L'ancienne poste était située dans une pièce d'environ 20 m², au rez-de-chaussée d'une habitation. Cette pièce est actuellement indépendante du logement et est utilisée comme local de stockage par la commune. Il semble évident de restituer cette pièce au logement.

H- Locaux vacants au 1^{er} étage du bâtiment « Les marronniers »



AMÉNAGEMENTS POSSIBLES ?

L'aménagement de deux logements n'est pas envisagé actuellement pour les raisons suivantes :

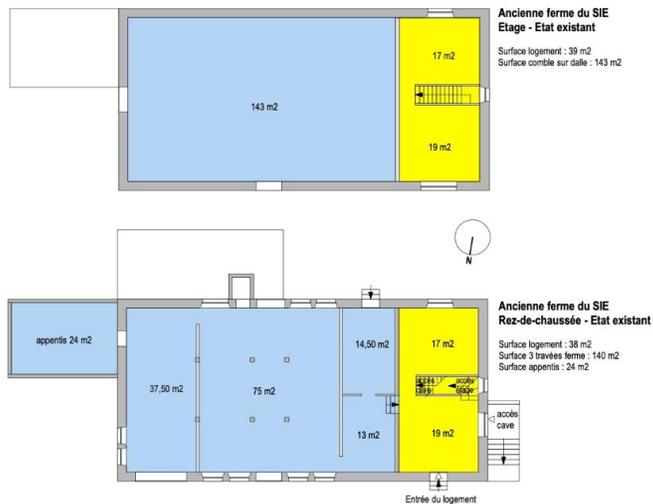
- Pas de place de parking possible sur la parcelle : possibilité de créer un parking (avec éventuellement des garages) sur une des parcelles de l'ancienne ferme du SIE.
- Ouvertures déjà réalisées insuffisantes pour pouvoir créer des logements : nécessité de réaliser de nouveaux percements (et donc de refaire les enduits de la moitié du bâtiment).
- Pas de possibilité d'ouvertures sur le mur pignon car il est situé en limite de propriété.
- Pas logique de créer un 3^{ème} logement en comble : fenêtres de toit nécessaires, surchauffe.

DESCRIPTION SOMMAIRE

- Dans le bâtiment de gauche : 4 logements ont été aménagés en 2000 (OPAC du Jura). Chaque logement dispose d'un grand garage et cellier situés au rez-de-chaussée du bâtiment de droite.
- Au-dessus des garages, existe un grand plateau vide de 167 m² (dalle béton, quelques fenêtres).



I- L'ancienne ferme du SIE



Le SIE a décidé de vendre son bâtiment situé au bord de la D459 : une ancienne ferme avec un logement et un grand terrain. La décision a été prise par le conseil municipal de racheter ce bâtiment.

DESCRIPTION SOMMAIRE

- Ancien logement sans confort T3 (74 m² + cave)
- Ancienne ferme (313 m²) : 170 m² au rez-de-chaussée et 143 m² à l'étage
- Grand terrain : parcelles 213 (1326 m²) et 217 (625 m²)
- Bâtiment sain, toiture en bon état, dalle de 143 m² au 1er étage (ancien stockage du foin).
- Localisation privilégiée à l'entrée de la commune, route de Dijon.



PROJET D'AMÉNAGEMENT

- Rénovation du logement T3 d'environ 89 m².
- Démolition de l'appentis (24 m²) : parpaings bruts et tôle ondulée.
- Rénovation des locaux et installation des ateliers municipaux
- La parcelle 217 :
 - Création de quelques places de parking (végétalisées) pour les Marronniers (ou autre).
 - Création d'une place de stationnement pour l'autobus, stationné actuellement Place des Cygnes.



Les salles communales

La commune dispose de 2 salles polyvalentes louées :



- **La salle des fêtes** d'environ **100 m²**.

Elle dispose d'une cuisine et de sanitaires.



- **La salle des jeunes** (appelée également salle voûtée) d'environ **60 m²**.

Elle dispose d'un sanitaire et d'un évier. Elle mériterait un réaménagement pour être plus accueillante (éclairage, sanitaires, portes vitrées...).

QUELS SONT LES BESOINS DES JEUNES ?

- Une salle plus petite pour se retrouver, des espaces extérieurs aménagés ?
- Comment résoudre les problèmes d'utilisation des deux salles simultanément ?



La salle du conseil municipal d'environ **57 m²**.

Il serait vraiment utile de remplacer la trop grande table du conseil afin de pouvoir utiliser cette grande salle hors réunion de conseil, en pouvant profiter pleinement de l'espace. Son ouverture sur la place est un atout supplémentaire.

Chaque salle permet des fonctions différentes l'effectif possible étant de 1 personne/m²) et chacune bénéficie d'espaces extérieurs en continuité.

QUELS SONT LES AUTRES BESOINS ?

- Salles pour des activités manuelles (associations...)?
- Salle pour des cours de gymnastique ?

...



Les espaces publics

1- Le Jardin de la rue Basse



DESCRIPTION SOMMAIRE

Le jardin de la rue Basse est très agréable. Entouré des arbres du parc du château à l'Ouest, il offre de belles perspectives dans les lointains à l'Est et une vue sur l'église et le village au Sud.

Il est planté de quelques arbres et est entouré de murs ou murets.

Un terrain de jeu de boules a été aménagé dans sa partie haute mais reste essentiellement utilisé lors de la location de la salle des fêtes.

AMÉNAGEMENTS POSSIBLES ?

La commune souhaitait y installer des jeux pour enfants. La pente naturelle du terrain et le positionnement de celui-ci par rapport au cœur de village ne favorisent pas l'implantation d'une aire de jeux.

La proximité de ce terrain avec les deux salles (salle des fêtes et salle des jeunes), est une opportunité pour offrir un espace extérieur agréable à ces deux salles : un jardin et une petite place.

En outre, la proximité de l'abbaye d'Acey et du parc de sculptures de Malans pourrait permettre de proposer ce lieu comme aire de pique-nique aux groupes et classes qui les visitent. Et si nécessaire, la salle des jeunes pourrait être également louée et permettre l'accès aux sanitaires.

Le jardin

Un éclairage, quelques bancs, l'entretien du terrain de boules, la plantation de quelques arbres, un garde-corps, suffiraient pour favoriser sa fréquentation.

Si un terrain de boules serait plus logique place des Cygnes, celui-ci existe et mériterait d'être amélioré (bancs, démolition des restes de murs en parpaings, éclairage).

Le jardin pourrait être « dédié » aux jeunes (murets formant bancs...).

La petite place

Les abords des 2 salles et l'accès au jardin mériteraient également un aménagement qui transformerait ce lieu en une agréable petite place.



2- La place des Cygnes



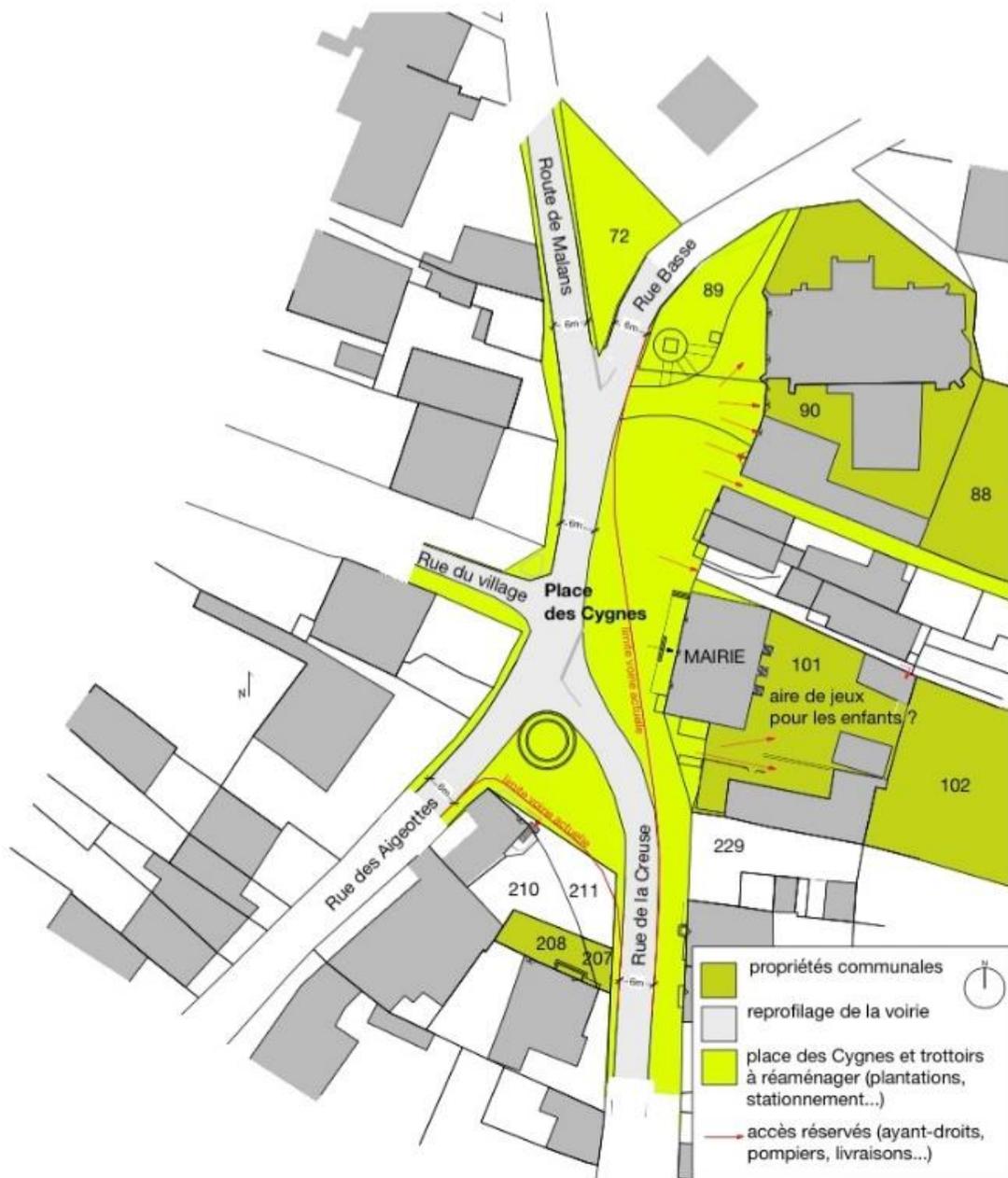
DESCRIPTION SOMMAIRE

C'est un vaste espace public qui affirme une centralité du bourg. Cette ancienne place est devenue une place carrefour avec les 5 rues qui y débouchent et avec la fontaine qui fonctionne malheureusement comme un rond-point. L'espace est presque entièrement minéral et sa vocation est essentiellement dédiée aux voitures (circulation et stationnement).

La circulation est prédominante : cars scolaires, véhicules agricoles et voitures. La traversée piétonne de ce vaste espace est parfois dangereuse.

Il y a un double enjeu, celui de retrouver une vocation de place en lien avec les bâtiments publics qui l'entourent et celui de gérer les problèmes de circulation et de stationnement.

Il est essentiel de réaménager une place agréable, qui ne soit plus dédiée uniquement à la voiture, un lieu où l'on a plaisir à venir.



Propositions

Reprofilage de la voirie

- Le reprofilage des rues autour de la fontaine permettrait en outre de créer un accès privilégié de traversée de village par la rue des Aigeottes.
- La place pourrait ainsi soit être divisée en deux parties, soit devenir un seul espace grâce à un matériau de sol continu y compris sur la voirie.
- Les accès aux bâtiments publics doivent être maintenus (livraison et pompiers).
- Les autres accès pourraient être ouverts uniquement aux ayants droit.



Créer une place de village

- Désimperméabiliser une partie de la place pour retrouver de la verdure et permettre une meilleure gestion des eaux de ruissellement.
- Planter des arbres qui apporteront de l'ombre pour les piétons et recréer un environnement propice aux rencontres et aux échanges.
- Définir les types de revêtements pour la voirie d'accès occasionnel aux bâtiments.
- Créer des places de stationnement enherbées et distinguer différents types de places :
Celles réservées aux habitants de la place qui n'ont pas de possibilité de stationner sur leur parcelle (les arrêts minute, les places réservées à la mairie, les places d'accès libres).
- Des stationnements temporaires (grosse affluence) pourraient être envisagés sur le bas-côté gauche de la rue du Village : espaces enherbés et plantés.

Créer un espace de jeux dédiés aux enfants ?

L'ancienne cour d'école pourrait être partiellement désimperméabilisée et devenir un espace de jeux pour les enfants. Sa proximité avec la place des Cygnes et son positionnement au centre bourg permettraient d'être un lieu facilement accessible et sécurisé. Les accès au beau jardin en contrebas (parcelle 102 d'environ 1200 m²) pourraient être remis en état, et ce site planté de quelques arbres serait un lieu agréable au bord du Gravelon.

En Conclusion

Au vu de cette réflexion, la commune peut avoir une vision globale des aménagements possibles et établir des choix parmi les propositions présentées.

La concertation publique permet de recueillir des avis (et propositions) de la population.

Il est important de mener une réflexion globale et non au coup par coup. Il est également important de poursuivre ces projets, même s'ils sont de petite taille, avec des architectes et paysagistes pour produire des projets de qualité.

Au vu de la quantité de bâtiments et de possibilités de réaménagement, il est évident que la commune ne pourra envisager que quelques projets, d'où la pertinence du choix pour privilégier des interventions de qualité.

**Venez à la réunion participative du samedi 12 mars à la
salle des fêtes
pour nous faire part de vos avis et de vos envies.**

Communauté de communes Jura-Nord vous informe

LES PROJETS ET ORIENTATIONS



Assainissement: 12 millions d'euros d'investissement

Afin de préserver la qualité des milieux et des ressources en eau du territoire, Jura Nord investit dans un programme de réhabilitation des systèmes d'assainissement estimé à 12 millions d'euros, planifié sur plusieurs années. Rénovation des réseaux et des installations, extension ou création de nouveaux ouvrages... À terme, ce sont toutes les communes de Jura Nord qui bénéficieront de ces remises aux normes. Jura Nord bénéficie d'importantes subventions permettant de diminuer l'impact des travaux sur le prix de l'eau.



Trois projets pour l'enfance-jeunesse

Un nouveau pôle scolaire pour la Vallée de l'Ognon, la réhabilitation du groupe scolaire de Fraisans, et l'agrandissement de l'école de Ranchot avec la construction d'un nouvel accueil de loisirs à proximité de l'école sont en réflexion. L'ouverture d'une micro-crèche pour la Vallée de l'Ognon est également étudiée.



PLUi: les concertations se poursuivent

En juillet 2019, le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Jura Nord était arrêté en conseil communautaire, puis envoyé pour avis aux communes, aux services de l'état, et aux personnes publiques associées (chambres consulaires...). Cependant, le projet ne fut pas retenu à l'unanimité par les conseils municipaux, recevait des réserves de la part de partenaires, et un avis défavorable pour certains secteurs de la part du préfet du Jura, empêchant l'exécution du projet. Jura Nord a ainsi fait le choix de prendre en compte ces préconisations, afin de prévoir les ajustements nécessaires et avancer avec encore plus d'ambition vers la construction d'un territoire équilibré, durable, où il fait bon vivre. Il ne s'agit pas aujourd'hui de repartir à zéro, mais réajuster les documents déjà élaborés, en prenant en compte les avis précédemment transmis, les projets des communes, et les attentes étatiques et citoyennes. Le calendrier prévisionnel prévoit un nouvel arrêt de projet pour juin 2022.



Sécurité: le projet de gendarmerie à Dampierre se poursuit

L'étude de faisabilité est en cours. Le terrain a été acquis par Jura Nord pour 1 euro symbolique à la commune de Dampierre, et les travaux de construction seront financés par Jura Nord, avec des subventions. La gendarmerie versera les loyers à Jura Nord.



GEMAPI: un programme de restauration pour la Vèze

Dans le cadre du contrat de rivière Ognon, le Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon (SMAMBVO) prévoit un ambitieux programme de restauration écologique du ruisseau de la Vèze à Ougney. Objectifs: apporter plus de méandres à cet affluent, améliorer l'épuration naturelle des eaux, réduire les risques liés aux inondations et favoriser la biodiversité. Les travaux pourraient démarrer très prochainement.



Déplacements doux: un schéma des mobilités douces en construction

L'objectif est de créer des liaisons entre les communes, entre les gares et les centres-bourgs, et des sentiers balisés en forêt. Jura Nord participe à ce titre à la réalisation d'une passerelle au pont de Salans, permettant de rejoindre la Véloroute.



Réhabilitation de la Médiathèque Jura Nord à Gendrey

Un groupe de travail, intégrant des usagers, est en cours de construction, afin de réfléchir à « la Médiathèque de demain », projet global intégrant le volet architectural (la construction d'un nouveau bâtiment ouvert sur le Parc de Gendrey est notamment à l'étude), mais aussi le projet culturel (quel(s) nouveau(x) média(s) ? Comment attirer de nouveaux publics ?). Une étude de faisabilité a été lancée. Le projet se construira notamment en partenariat avec la DRAC et le Conseil départemental du Jura.



Présentation de nos partenaires

Notre Centre de Secours :

Au cours de cette année 2021, l'effectif de notre centre est resté stable. La vaccination obligatoire (covid 19) pour rester opérationnelle nous a fait perdre 2 sapeurs-pompiers (suspendu pour cause de non-vaccination).



Notre caserne fonctionne avec 4 équipes de garde. Une équipe de garde qui démarre du vendredi 20h au vendredi suivant 7h, avec un roulement toutes les 4 semaines ce qui signifie qu'une équipe est de garde en moyenne 1 fois par mois au moins.

Un atout important pour cette année 2021 est la mise en application de la complémentarité avec le centre de GENDREY qui complète nos véhicules en journée de semaine et le week-end end si besoins.

Bien évidemment cette année une nouvelle fois a été particulière avec la pandémie COVID 19 ou aucune manifestation n'a été possible au sein de notre centre.

Les 216 interventions représentent :

- 7 feux : feu de voiture, feu de maison, feu de ferme et de bâtiments agricole.
- 178 interventions comprenant : Les accidents de la voie publique, les secours aux victimes ainsi que les transports sanitaires.
- 31 opérations diverses qui comprennent le bâchage des biens, captures d'animaux et nids d'hyménoptère en cas d'urgence, relevage de personnes.

Comme vous pouvez le constater, l'activité opérationnelle de notre centre reste élevée. Notre effectif reste toujours fragile et ne permet pas d'assurer toutes les interventions surtout en journée de 7h à 18 h malgré le renforcement par le centre de GENDREY.

Notre centre devrait avoir 4 personnes au minimum la journée ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

À noter cette année une forte mobilisation de notre amicale pour nos 13 anciens sapeurs-pompiers qui se sont vu remettre un colis de Noël au mois de décembre.

Pour information, les personnes peuvent venir visiter le centre de THERVAY le samedi matin de 9h30 à 12h.

Le chef de centre

Lieutenant DESMOUSSEAUX Anthony





Présentation Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO)

Sur la commune de Thervey le projet de réhabilitation de la zones humide et frayère lieu-dit Balançon sera en phase travaux de réhabilitation fin août 2022, la première tranche coupe des arbres a été faite en 2021 par l'entreprise Jacquot.



SMAMBVO
SYNDICAT MIXTE
D'AMÉNAGEMENT
DE LA MOYENNE & BASSE
VALLÉE DE L'OGNON

L'objectif des travaux favoriser la reproduction du brochet en milieu naturel.

La biodiversité fait l'objet d'une politique dédiée. Les actions mises en œuvre visent à améliorer les connaissances, à protéger les espèces et leurs habitats, et à réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité. Des actions de restauration peuvent être entreprises en faveur des espèces et des milieux, mais elles sont souvent difficiles à mettre en place sans une très grande concertation avec les propriétaires, sur le projet de Balançon cela est un bel exemple.

Contact :

Pour plus de renseignements, Mr YVES MARCHISET
NIALON DIRECTEUR Du S.M.A.M.B.V.O

Tel : 03 81 55 42 54 & 06.07.63.23.16





Notre relais assistantes maternelles.

Le Relais Petite Enfance de Jura Nord propose un temps de jeux et de rendez-vous tous les lundis à la mairie de Thervay, suite à l'élargissement du périmètre de la CC Jura Nord.

Les temps de jeux se déroulent de 9 h 00 à 11 h 30, et toutes les assistantes maternelles et gardes à domicile du secteur sont les bienvenues, accompagnées des enfants, sur inscription.

Les rendez-vous sont ouverts aux parents, futurs parents, assistantes maternelles, de 13h30 à 17h00 à la Mairie de Thervay.

Chaque année, le relais aborde un projet pédagogique différent.

Cette année 2021-2022, le RPE organise différentes animations valorisant les apprentissages liés à la nature. Ainsi, des activités intégrant la nature sont proposées pendant les temps de jeux, tandis que des ateliers, conférences et soirées d'échanges sont organisés pour les adultes.

Ce thème - ainsi que les diverses animations proposées par le RPE - donne aux enfants comme aux professionnels et aux parents, des occasions de se rencontrer, d'apprendre, de découvrir, d'expérimenter, de mettre en éveil les sens.

Depuis l'épisode Covid-19 que nous traversons, toutes les animations proposées sont désormais sur inscription, et les contacts se font par téléphone et mail, et sur rendez-vous uniquement.

Les mesures prescrites, dont le port du masque par les adultes, sont respectées.

Le RPE vous souhaite une heureuse année 2022.

Retrouvez-le sur le site www.mutualite-39.fr ou encore sur Facebook : Relais Petite Enfance Jura Nord.

Pour recevoir la newsletter du relais (programme des animations, et informations), merci de nous en faire la demande, par mail ou téléphone.

Contact et renseignements : 06.74.19.86.46 ou rpe.juranord@mutualite-39.fr

Horaires et lieu d'ouvertures :

Rendez-vous : Mercredi à Fraisans de 9h00 à 16h30 / Lundi à Thervay de 13h30 à 17h00

Permanence : Mardi, jeudi de 13h30 à 17h, et vendredi de 13h15 à 16h30

Temps de jeux : Mardi, jeudi et vendredi à Fraisans de 9h à 11h30 /Lundi à Thervay de 9h à 11h30.

Rejoignez-nous sur Facebook



Relais Petite Enfance Jura Nord



Nos associations

Comité des fêtes

Bonjour,

Au nom du comité des fêtes vous nous souhaitons une bonne et heureuse année.

En cette année particulière en raison du COVID et des mesures sanitaires nous avons pu effectuer une seule manifestation

Le 14 juillet qui fut une très grande réussite pour tout le monde.



Nous sommes ouverts aux propositions des habitants de la commune pour des idées et recherchons des volontaires pour nous aider dans les différentes tâches

Amicalement le président du comité de fête

Adrien MALECOT

Atelier créatif et décoration

Petit groupe de 10 personnes, nous nous réunissons tous les lundis pour du petit bricolage papier et carton et tous les jeudis pour de la couture. Chaque petit bout de tissu se transforme en sacs, lingettes, tour de cour etc...

Tout ceci dans la bonne humeur dans la salle de la mairie autour d'une grande table bien pratique pour nos activités et pour les gestes barrières.





Brochet de l'Ognon

L'APPMA : le brochet de l'ognon est représenté par Mr Didier JACQUOT demeurant à BRESILLEY, vous présente ses meilleurs vœux 2022.

Le nombre de cartes pour 2021 est de 119 au lieu de 167 en 2020. Nous souhaitons qu'en ce début d'année le nombre de pêcheur reparte à la hausse vue le recul de la pandémie.

Le trésorier est Mr Paul DEPRAZ 06 80 45 60 87, il est également le dépositaire pour la vente des cartes, mais vous pouvez désormais le faire via internet. L'adresse du trésorier est le 17 bis rue des Aigeottes 39290 THERVAY.





Les conscrits sont de retour en cette année 2021

Nous tenons à vous remercier tous pour l'accueil et la générosité de vos dons, pour ces conscrits 2021.





Informations pratiques

Démarches d'urbanisme en ligne

Au 1er janvier 2022, il vous est possible de déposer votre dossier d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...) sur Internet grâce au « Guichet unique » de dépôt développé par le Grand Dole.

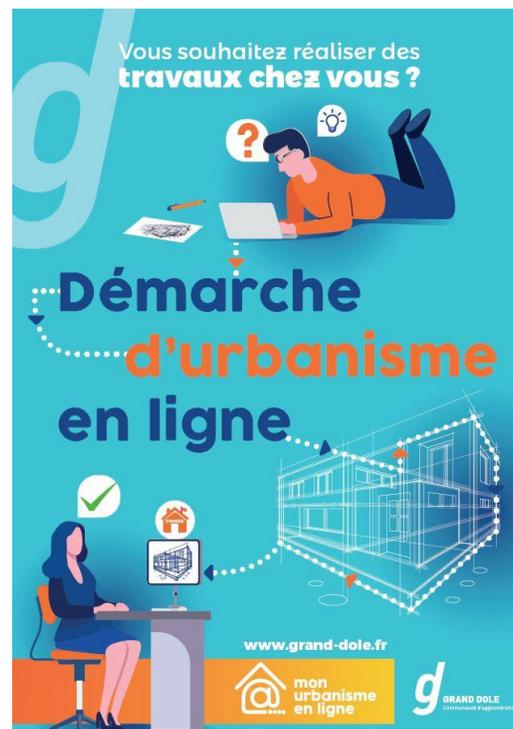
Où déposer mon dossier en ligne ?

Sur le « Guichet unique » accessible sur le site internet <https://www.grand-dole.fr/autorisations-urbanisme/>

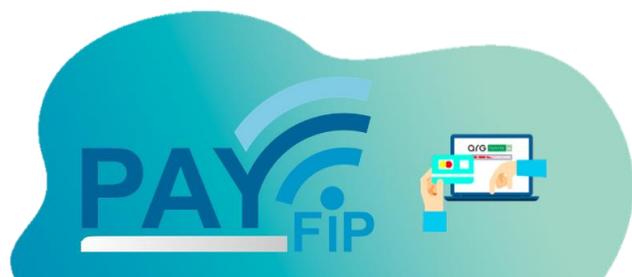
Comment procéder ?

- Je me renseigne en mairie sur le type de dossier à déposer pour mes travaux (DP, PC...) ou sur <https://www.grand-dole.fr/autorisations-urbanisme/>
- Je prépare les différents documents à joindre à mon dossier (plan de situation, plan masse, photographies, etc.)
- Je crée mon compte personnel sur le « Guichet unique »
- Je saisis mon dossier et joins les différentes pièces. Ensuite je suis son instruction... depuis chez moi !

Pour renseignement et accès au « Guichet Unique », n'hésitez pas à vous rendre dans l'Espace France Services de Moissey pour vos démarches en ligne.



Service d'encaissement des titres payables par Internet



- Se munir préalablement de la facture ou avis des sommes à régler
- Accéder au site de télépaiement PayFIP

Laissez-vous guider, suivez les instructions présentes à l'écran et remplissez les champs successifs (*informations notées sur l'avis des sommes à payer*) :

- id collectivité : Identifiant de la collectivité (*précisé sur votre avis des sommes à payer*)
- Référence dette : La référence de la facture à payer (*précisé sur votre avis des sommes à payer*)
- Montant : Le montant exact de la facture (*Inscrire très précisément la somme à régler*)



À l'issue du paiement, un message indique que la transaction a bien été réalisée et simultanément un mail de confirmation est envoyé.

Précautions d'emploi

- TIPI ne fonctionne qu'en phase amiable (*pas de gestion des contentieux*)
- TIPI ne permet que des paiements intégraux (*pas de paiements partiels*)
- Les règlements ne sont possibles que pour le montant indiqué (*mentionné sur l'avis des sommes à payer*)
- Les règlements effectués via TIPI ne sont pas programmables (*transactions instantanées, sans règlements multiples*)

Élections 2022,

Ce qui change pour les élections depuis 2019 :

L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les présidentielles 2022, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

Élections 2022

- **Présidentielle : 10 et 24 avril**
- **Législatives : 12 et 19 juin**

- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur le site du service public.

- L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site du service public.



Horaires d'ouverture mairie et agence postale

Le lundi : de 8h00 à 12h00

Le mercredi : de 08h00 à 12h00

Le vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Téléphone : 03 84 70 34 56

Boite mail : mairie@thervay.fr

Site internet de la commune de THERVAY : www.thervay.fr

Nouveauté 2021

La mairie se rapproche de ses habitants grâce à l'application mobile PanneauPocket



Accessible à tous et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle du citoyen. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs communes. PanneauPocket est également disponible depuis un ordinateur sur le site www.app.panneaupocket.com, afin d'être accessible par et pour tous.

Désormais, informations et alertes sont toujours à portée de main dans votre poche.



Si vous souhaitez recevoir une copie du compte rendu de chaque réunion du conseil municipal dans votre boîte aux lettres gratuitement, merci de déposer ce coupon réponse à la mairie.

M ou Mme _____ souhaite recevoir le compte rendu du conseil municipal.

Adresse Complète : _____
